
CHRONIQUE

Le 8 mars des premières de corvées

| 08/03/2021 |



Rachel Silvera (<url:/users/rachel-silvera>)

Maîtresse de conférences à l'université Paris-Nanterre

Le 8 mars, ce n'est pas la Saint-Valentin : on ne célèbre pas *la* femme, mais la journée internationale de lutte pour les droits des femmes.

L'an dernier, à la même date, pour la première fois depuis longtemps en France, mouvements social, syndical et féministe ont convergé, réunissant environ 150 000 femmes (et hommes) pour défendre les droits des femmes, dénoncer les violences sexuelles et sexistes, dans le prolongement de #MeToo et du mouvement français NousToutes. Mais aussi en démontant les effets de la réforme des retraites annoncée à l'hiver 2019.

Un mouvement intitulé : « Réforme des retraites : les femmes grandes gagnantes ? Lol ! » (<url:https://lemouvement.org/appeldesgrandesgagnantes/>) a en effet émergé pour dénoncer le discours gouvernemental qui mettait les femmes au cœur de cette réforme. Cette mobilisation a laissé une trace, notamment grâce à l'engagement de jeunes féministes de l'association Attac, qui ont lancé une chorégraphie des Rosies, autour de la chanson détournée « A cause des garçons » transformée en « A cause de Macron ».

Officiellement, le report de cette réforme est lié à la crise du Covid-19, mais on peut penser que cette mobilisation sans précédent a joué un rôle non négligeable.

A cause de Macron



Ce 8 mars 2021 sera différent bien sûr, étant donné le contexte de la crise sanitaire. Il sera malgré tout l'occasion de rappeler les nombreuses traces que, depuis un an, la crise sanitaire a laissées dans la vie des femmes. C'est d'ailleurs pour cela que trois organisations syndicales (la CGT, la FSU et Solidaires) et plus de trente associations féministes ont lancé [l'appel à la grève féministe du 8 mars des premières de corvées](http://www.grevefeministe.fr/appele/) ([url:http://www.grevefeministe.fr/appele/](http://www.grevefeministe.fr/appele/)).

Revaloriser les emplois féminisés

Il y a un an, en effet, on applaudissait à nos fenêtres tous les soirs une grande majorité de femmes : infirmières, aides-soignantes, aides à domicile, agentes d'entretien ou caissières. C'est en grande partie sur elles qu'ont reposé la gestion de la crise et le maintien de nos vies.

On s'attendait à ce que ces professions fassent l'objet d'une attention particulière des pouvoirs publics et qu'enfin on les revalorise. C'est le sens de l'article de la Déclaration universelle des droits de l'homme qu'Emmanuel Macron avait repris en plein cœur de la crise : « *Les distinctions sociales doivent être fondées sur leur utilité commune.* »

Or, rien n'a été fait, hormis un [Séjour de la santé à l'issue duquel](https://www.alternatives-economiques.fr/segur-de-sante-soignants-decrochent-une-revalorisation-de-180-euros/00093389) ([url:https://www.alternatives-economiques.fr/segur-de-sante-soignants-decrochent-une-revalorisation-de-180-euros/00093389](https://www.alternatives-economiques.fr/segur-de-sante-soignants-decrochent-une-revalorisation-de-180-euros/00093389)) des primes ont été accordées à certaines

professions mais pas à d'autres. Aucune réponse globale n'a été apportée aux inégalités de salaires structurelles entre femmes et hommes.

Rien, non plus, sur l'enjeu d'égalité professionnelle que cette revalorisation porte. Car, si tous ces emplois sont si peu rémunérés, c'est parce qu'ils font appel à des compétences soi-disant « naturelles » des femmes ([url:https://www.alternatives-economiques.fr/heroines-fatiguees/00092762](https://www.alternatives-economiques.fr/heroines-fatiguees/00092762)) : soigner, nourrir, nettoyer, accompagner, organiser... Tout se passe comme s'il ne s'agissait, pour toutes ces activités, que d'un simple prolongement des activités domestiques.

En plus de cette dévalorisation, bon nombre des personnes qui travaillent dans ces professions sont en situation précaire, avec une augmentation des CDD dans le privé, de moins en moins de titularisations dans le public et un recours à la sous-traitance généralisée. Il s'agit également de nombreux emplois à temps partiel imposés, avec des horaires atypiques et hachés qui détruisent l'équilibre fragile entre vie au travail et vie personnelle. Les conditions de travail s'y détériorent et la pénibilité y est de moins en moins reconnue, tout comme les risques psychosociaux (fatigue compassionnelle, burnout, etc.).

C'est l'un des enjeux de « ce 8 mars des premières de corvées » que de reconnaître les qualifications, la technicité, les responsabilités et la pénibilité mises en œuvre dans ces professions, de voir enfin appliquer la loi qui prévoit « un salaire égal pour un travail de valeur égale ».

Mouvements féministes et syndicats exigent que de vraies négociations soient ouvertes dans toutes les branches professionnelles concernées, mais aussi dans la fonction publique pour que les professions des premières de corvées soient enfin reconnues à leur juste valeur !

Les inégalités mises à l'index

Et ce n'est certainement pas les très bons résultats annoncés de l'index égalité 2021 qui permettront d'avancer. Alors que les inégalités de salaires sont telles que c'est comme si chaque jour les femmes travaillaient sans être rémunérées à partir de 15 h 40, on apprend que les entreprises ont obtenu une note moyenne de... 90/100 à leur index ! Seules 4 % des grandes ont moins de 75/100, alors même que des DRH témoignent de la facilité de masquer les vraies données et d'obtenir une bonne note !

Un communiqué, signé le 3 mars par la CFDT, la CFE-CGC, la CGT et FO, la FSU, Solidaires et l'UNSA ([url:https://www.cfecgc.org/actualites/legalite-femmes-hommes-levier-indispensable-de-la-sortie-de-crise](https://www.cfecgc.org/actualites/legalite-femmes-hommes-levier-indispensable-de-la-sortie-de-crise)), demande que cet index soit corrigé pour permettre de mesurer les réels écarts salariaux et d'associer davantage le comité social et économique aux négociations dans ce domaine.

Enfin, toutes les déclarations de ce 8 mars 2021 demandent la ratification de la convention 190 et de la recommandation 206 de l'Organisation internationale du travail (OIT) contre la violence et le harcèlement dans le monde du travail. Cette question doit faire partie des thèmes obligatoires de négociation, car l'employeur se doit d'assurer la sécurité de ses salarié·es, d'obtenir des formations obligatoires des professionnel·le·s et une sensibilisation des salarié·es, et enfin des dispositifs d'accompagnement pour toutes les victimes, y compris de violences conjugales.

Espérons que toutes ces revendications seront largement diffusées et permettront de faire entendre la voix de ces femmes souvent invisibles.

© Alternatives Economiques. Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle des pages publiées sur ce site à des fins professionnelles ou commerciales est soumise à l'autorisation d'Alternatives Economiques (Tel : (33) 03 80 48 10 25 - abonnements@alternatives-economiques.fr). En cas de reprise à des fins strictement privées et non commerciales merci de bien vouloir mentionner la source, faire figurer notre logo et établir un lien actif vers notre site internet www.alternatives-economiques.fr.